

L'

E

C

H

O



La nouvelle station d'épuration est opérationnelle.

Juillet N°30

Des Courtines

Sommaire

Actus Duernoises

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2020

Infos Tour de France

Infos Fleurissement

La Poste

La Piscine

Théâtre Mascarade

Don du sang

Bibliothèque

Concours de pétanque APED

Ciné programme

En passant par Duerne

Les Origines 3

Actus intercommunales

ETAI

Ma Commune, Ma santé

Maison des Services

En Septembre

L'EDC sera monté par « Relaxation active »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en la salle Marius DEAL en raison de la crise sanitaire, avec un public limité à 20 personnes.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 29 mai 2020

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Claudie BARCET ; M. Cédric FONT ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Yves MAHY ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Laurent GIAUFFRET

Absent excusé : M. Maurice PETRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Marie Dominique CHEVRON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 25/05/2020

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1. DELIBERATION PORTANT DELEGATION AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des matières qui peuvent ainsi lui être déléguées en tout ou partie. Il précise que ces délégations facilitent la marche de l'administration communale, permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal.

Monsieur le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises en application de cette délégation, à chacune des réunions obligatoires du conseil, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes : 400 000 € ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurances d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

- De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

2. **FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes pour une commune de moins de 1000 habitants est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints par les articles L2123-22 à L2123-24-1 précités, fixé aux taux suivants :

*Pour le maire, taux de 40,3 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique

*Pour tous les adjoints, taux de 10,70 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1er janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires (Article L. 2123-23 du CGCT)

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en €)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139.17
De 10 000 à 19 999	65	2 528.11
De 20 000 à 49 999	90	3 500.46
De 50 000 à 99 999	110	4 278.34
100 000 et plus *	145	5 639.63

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints (Article L. 2123-24 du CGCT)

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en €)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855.67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069.59
De 20 000 à 49 999	33	1 283.50
De 50 000 à 99 999	44	1 711.34
100 000 et plus *	66	2 567.00

3. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME	APPEL D'OFFRES	COMMUNICATION, PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME	DEVELOPPEMENT DURABLE
Marie Dominique CHEVRON	Marie LINE BALMONT	Romuald BANSE	Mariane MASSON
Cédric FONT	Laurent GIAUFFRET	Elodie MARION	Laurent GIAUFFRET
Noémie VILLARD	Marie-Therese FAYOLLE	Claudie BARCET	Noémie VILLARD
Marie-Thérèse FAYOLLE		Marie Line BALMONT	Cédric FONT
Marie Line BALMONT	<i>Suppléants</i>	Mariane MASSON	
	<i>Isabelle BALLAS</i>		
	<i>Marie Dominique CHEVRON</i>		
	<i>Mariane MASSON</i>		
BATIMENTS COMMUNAUX	AFFAIRES SCOLAIRES/PETITE ENFANCE	SPORT, LOISIR, JEUNESSE	FINANCE/BUDGET
Yves MAHY	Romuald BANSE	Laurent GIAUFFRET	Isabelle BALLAS
Laurent GIAUFFRET	Anthony CUNHA	Isabelle BALLAS	Laurent GIAUFFRET
Elodie MARION	Cédric FONT	Marie Line BALMONT	Cédric FONT
Isabelle BALLAS	Elodie MARION	Elodie MARION	Noémie VILLARD
Anthony CUNHA	Mariane MASSON	Anthony CUNHA	Marie Dominique CHEVRON
		Claudie BARCET	
FLEURISSEMENT	VOIRIE	ECONOMIE ET AGRICULTURE	CCAS
Yves MAHY	Isabelle BALLAS	Mariane MASSON	Yves MAHY
	Elodie MARION	Marie LINE BALMONT	Romuald BANSE
	Yves MAHY	Cédric FONT	Claudie BARCET
		Elodie MARION	Marie-Thérèse FAYOLLE
		Noémie VILLARD	Marie Dominique CHEVRON

4. DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

COMMISSION	REPRESENTANT
Social et Cadre de vie	Marie-Thérèse FAYOLLE
Transition énergétique et Développement durable	Mariane MASSON
Développement économique	Benoit VERNAISON
Elimination et Traitement des Déchets	Yves MAHY
Voirie, Bâtiments et Sports	Laurent GIAUFFRET
Assainissement	Romuald BANSE
Tourisme	Elodie MARION
Communication	Noémie VILLARD
Culture	Isabelle BALLAS

- **Syndicats et Délégations extérieurs**

NOM	TITULAIRE	SUPPLEANT
Syndicat Des Eaux (SIEMLY) (2 délégués titulaires)	Romuald BANSE Maurice PETRE	<i>Benoit VERNAISON</i>
Syndicat Départemental Des Energies Du Rhone (SYDER)	Anthony CUNHA	<i>Marie Line BALMONT</i>
OFFICE DU TOURISME	Marie Line BALMONT	<i>Elodie MARION</i>
CENTRE SOCIO-CULTUREL	Isabelle BALLAS	<i>Laurent GIAUFFRET</i>
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	Marianne MASSON	<i>Marie Thérèse FAYOLLE</i>
ADMR	Marie Thérèse FAYOLLE	<i>Claudie BARCET</i>
SIMA COISE	Romuald BANSE	<i>Yves MAHY</i>

Monsieur le Maire propose de préparer une synthèse sur chaque commission à transmettre avant chaque conseil pour en informer ses membres, et d'envisager la création d'un outil de partage des informations.

5. POINT TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le sondage des bâtiments a été fait le 25 mai dernier mais aucun retour n'a été fait par l'expert.

6. POINT STEP

Le planning a été fait, la partie électrique sera effectuée semaine 23, la plantation des roseaux semaine 24. L'ouverture des vannes et mise en eaux est prévue fin juin.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé par le précédent Conseil Municipal, en raison de l'état d'urgence sanitaire, la suspension des loyers du salon de coiffure (mars et avril) du cabinet de kinésithérapie et du Restaurant (mars, avril et mai). Le conseil a délibéré à l'unanimité de membres présents l'approbation de la suspension des loyers.

Monsieur le Maire dit au sujet de la crise sanitaire qu'un arrêté de fermeture des lieux publics avait été pris et doit être annulé suite à la levée des restrictions afin de respecter les libertés individuelles de chacun, les mariages pourront reprendre ainsi que l'utilisation des salles.

Le feu d'artifice du 14 juillet reste annulé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne a été embauchée jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de palier à la non réouverture de la totalité des classes à l'école privée des Courtines, en raison de crise sanitaire avant la levée des restrictions, son contrat est maintenu.

Monsieur le Maire conclue en disant qu'un bilan devra être fait à la fin de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le **02/07/2020 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Le Maire,
Benoit VERNAISON



ANNONCE:

deux appartements un T2, un T3, sont disponibles à la location dans l'immeuble intergénérationnel de Duerne dans la rue des écoles.
Si vous êtes intéressé ou connaissez une personne en recherche de logement, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture au public..

Mairie de DUERNE téléphone 04 78 48 62 60.

Le Tour de France

Le passage du Tour de France sur notre commune se fera le 12 septembre vers 16h45.

Cet évènement pourrait être l'occasion d'une fête, d'un rassemblement convivial, de l'installation d'une buvette, d'un bal musette, d'un stand de vente de produits locaux, d'une soirée accompagnée de musique.....

Ou toute autre manifestation.....

Le conseil municipal propose et souhaite que les associations du village s'emparent de cette opportunité pour organiser quelques réjouissances qui seraient les bienvenues après cette période de confinement!

Une réunion sera proposée le 16 juillet à 20h30 en mairie pour mettre sur pied et établir un programme.

INFOS FLEURISSEMENT

N'attendez pas, inscrivez vous dès aujourd'hui au concours de fleurissement 2020 dans votre magasin Vival.

Clôture des inscriptions le 15 Aout.

Passage du jury le 4 septembre.

Bon été à tous.



INFOS LA POSTE

Chaque année à l'arrivée du beau temps nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorer chaque année, tous les chiens, même gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, Il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien, Y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifiez la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.



Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

La poste met tout en œuvre pour préserver la sécurité des facteurs et assurer une qualité de service irréprochable envers tous ses clients.

INFOS PISCINE



La piscine de Hurongues a rouvert ses portes mercredi 24 juin. Les conditions d'accès sont modifiées : les matins de la semaine sont en accès libre dans la limite des places disponibles.

Les après-midis et week-ends sont sur réservation. Visitez notre site et réservez votre plage horaire tout simplement. Le règlement se fait à votre arrivée à l'accueil. Durant l'été, participez aux cours d'aquagym et inscrivez votre enfant aux cours de natation.

[En savoir plus](#)

En quelques cliques, réservez jusqu'à 7 places par créneau horaire. Le centre aquatique [Escap'Ad](#) à St Laurent de Chamousset rouvre aussi à partir du 29 juin (fitness, bowling et piscine)

Nombre de personnes accueillies en instantané

86 places

En raison des conditions sanitaires liées au Covid-19, la piscine ne peut pas accueillir le nombre de personnes habituel. Les places sont ainsi limitées à 24 personnes dans le petit bassin et 62 dans le grand bassin.

Développement personnel

Capacité d'imagination

Confiance en soi

Sens de la répartie

mascaraïde

cours de théâtre

Stage d'été 2020 !

Participez à nos stages d'été pour tous à la salle Marius déal de Duerne !

Enfants et collégiens: du 24 au 28 août
Lycéens et adultes : les 26 et 27 août

« J'peux pas, j'ai impro ! »

mascarade

cours de théâtre



Enfants et collégiens:

9h-12h : improvisation

Pense à amener ton pique-nique !

14h-16h30 : jeux sportifs

16h30-17h : goûter

Tarif :

90 euros la semaine

25 euros par jour

**Gratuit pour les adhérents
2019/2020**

Cet été

Lycéens et adultes:

19h30 – 22h : improvisation

Gratuit

Inscriptions et renseignements

Sébastien Poncet : 06 48 40 98 51
mascarade.theatre@gmail.com
www.mascarade-theatre.fr



**PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !**



Don de sang

ST MARTIN EN HAUT

SALLE DES FETES

LUNDI 17 Août

15H-19H

PLACE DU PLOMB

bit.ly/STMART2505



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900 Service à appel gratuit



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**



Ne pas venir à jeun et se munir d'une pièce d'identité



Avec le Covid ?
Même
au mois d'août,
on ne fait pas
les fous !

Bibliothèque



Plus de 300 livres prêtés ne sont pas revenus dans les délais.
Les retardataires sont désormais priés de rapporter les livres le plus rapidement possible.

Infos :
La bibliothèque sera fermée tous les jeudis du mois d'août, les mercredis 5 et 12 août et le samedi 15 août.

Nous souhaitons renouveler nos abonnements.
Une vingtaine de magazines pour tous les âges est en consultation à la bibliothèque.

Vous pouvez venir les feuilleter sur place,
Puis donner votre avis sur ceux que vous souhaiteriez lire régulièrement.

Revue enfants :

-Mes premières belles histoires : 2 à 4 ans

-Wakou : 4 à 8 ans

-Youpi : 5 à 8 ans

-Julie : 10 à 14 ans

Revue adultes :

-Psychologie

-Gourmand

-L'Araire : patrimoine local

-Causette : magazine féminin

-60 millions de consommateurs

-Secrets d'histoire

-L'immanquable : BD adulte

-La tribu des idées :
activités manuelles en famille

-Balades : randos

-Passion rando

-Marie Claire idées :
loisirs créatifs

-L'enfant et la vie :
relation parents/enfants

-Kaisen :

média des solutions écologiques et sociales

SAMEDI 19 SEPT 2020

DUERNE

Concours de Boules

«Journée familiale et conviviale»

12€ la doublette

1 adulte + 1 enfant (entre 6 et 13ans)

Inscription sur place à 13h30

à la Halle (à côté du Centre d'accueil)

Buvette et
petite restauration
sur place



Pensez à apporter
votre jeu de boules !



Organisé par l'APED de Duerne

UN CERCLE DE TAROT A DUERNE ?

BIENTÔT ?

Suite à l'article paru en juin, un certain nombre de personnes m'ont contacté, se disant intéressées par le jeu de tarot ; d'autres se sont dit qu'elles avaient encore quelques jours devant elles pour le faire. Comme il n'y aura pas d'écho des Courtines au mois d'août, j'ai décidé d'avancer

Tous ceux et celles que le tarot intéresse sont invités à une réunion qui se tiendra à la salle M. Déal

le mardi 18 août à 20 h précises .

Vous êtes joueurs « confirmés », débutants, vous préférez jouer à 4, à 5, vous aimeriez apprendre VENEZ ; il est important que chacun vienne dire ce qu'il attend de ce club.

P.S. On ne sait pas encore comment la situation sanitaire va évoluer, prévoyez votre masque pour cette réunion

J.Jo Poncet 04 78 48 68 34 ou jjoponcet@gmail.com



SAISON 2020/2021

Pour cette nouvelle saison, Ciné Monts du Lyonnais vous propose deux NOUVEAUX CYCLES.

Rendez-vous au mois de septembre pour découvrir les thèmes de cette saison et les premiers films proposés.

INFORMATIONS TARIFS

suite à la crise sanitaire qui vous a privé de votre cinéma pendant presque 5 mois :

CARTES ABONNÉS

Ciné Monts du Lyonnais a le plaisir d'annoncer à tous ses abonnés que votre carte saison 19/20 est reconduite pour la saison 20/21

CHEQUES GRAC

La validité des chèques du GRAC est prolongée de 6 mois

BILLETS PREVENTÉS

La validité des billets pré vendus ou offerts est prolongée de 6 mois

Tout le programme en avant-première avec la **NEWSLETTER**
Inscription sur le site www.cinemontsdulyonnais.fr

TARIFS :

NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 €
PASS Région : 1 € / 3D : +1 €
Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 €
Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €

CONTACTS VILLAGES

BRULLIOLLES Elisa Del Zotto 06 41 01 54 84
BRUSSIEU Alain MONEYRON 06 31 83 20 24
CHAZELLES Daniel Mimion 04 77 54 21 64
CHEVRIERES Jean-Yves DURAND 06 60 80 67 17
DUERNE Jérôme BARANGE 06 78 89 57 99
FONTANES Pascal BONNEFOY 04 77 20 79 04
GRAMMOND Marina VILLARD 04 77 20 61 66
HAUTE-RIVOIRE François FAURE 06 50 77 71 64
MONTROTTIER Michel CROZIER 09 54 33 03 36
ST CLEMENT Guillaume MARET 07 83 60 07 31
ST HEARD Dominique COPERE 04 77 30 91 70
ST LAURENT Brigitte PONCET 06 72 22 80 77
VIOLAY Nicolas JOUBERT 06 51 72 35 28
VIRIGNEUX Denis MASSET 04 77 94 42 79

NOROMA Distribution
Carrelage • Sanitaire

Fabricant :

- Dorene & Filsence
- Hannonat
- Cistone de Bouche
- Pini de Vercelli

www.noromacarrelage.fr
Z.A. de Noifrance 42140 CHAZELLES SUR LYON Tel. 04 77 54 23 51

Groupama
BIOMÉ-ALPES AUVERGNE

EDILIANS
LE NOUVEAU DONNÉ DÉCORÉ TOTALE

Monts du Lyonnais
Commissariat de Cinéma

GRAC

CNC

Imprimerie Louis Beyron Chazelles/Lyon

CINÉ MONTS DU LYONNAIS

19 août - 15 septembre

www.cinemontsdulyonnais.fr

Tél : 07 71 25 31 83

Après la pause estivale, reprise du circuit itinérant dès le 19 août avec les protocoles sanitaires en vigueur



Scooby-Doo est de retour

COMÉDIE, ANIMATION, FAMILLE
Américain / juillet 2020 / 1h34 / De Tony Cervone



A partir de 6 ans

Dans SCOOBY!, on découvre comment Scooby et Sammy, amis pour la vie, se sont rencontrés et associés aux détectives en herbe Fred, Velma et Daphné pour créer la célèbre équipe Mystère et Cie. Après avoir résolu des centaines d'affaires et vécu d'innombrables aventures, Scooby et sa bande doivent désormais s'attaquer à leur ennemi le plus redoutable : un complot destiné à déclencher les forces du chien-fantôme Cerberus. Tandis qu'ils mettent tout en œuvre pour enrayer cette "apocalypse" mondiale, nos amis découvrent que Scooby est porteur d'une laide hérédité et qu'il est promis à un plus grand destin que quiconque aurait pu l'imaginer.

Une comédie fantastique bourrée d'humour

L'AVENTURE DES MARGUERITE
COMÉDIE
Français / juillet 2020 / 1h26 / De Pierre Coré
Avec Lila Gueneau, Aïlee Pol, Clovis Cornillac



A partir de 8 ans

Marguerite et Margot ont toutes les deux deux ans, avec chacune sa famille, ses copains, ses problèmes... Et son époque. Car l'une vit en 1942 et l'autre en 2018. Mais c'est sans compter sur une mystérieuse maille magique qui les transporte chacune dans l'époque de l'autre. Margot et Marguerite ont un autre point commun : leur père n'est plus là, disparu en pleine 2ème Guerre Mondiale ou n'habitant plus à la maison. A 70 ans d'écart, elles se lancent dans une grande aventure pour retrouver leurs présents, explorer l'Histoire, mais aussi la mémoire de leurs familles.

Une nouvelle aventure trépidante

BIGFOOT FAMILY
ANIMATION, COMÉDIE
Belge / Aout 2020 / 1h32 / De Ben Stassen, Jérémie Degruon



A partir de 6 ans

Depuis son retour en ville, Bigfoot est devenu la star des médias. Au grand dam de son fils Adam qui rêvait d'une vie de famille paisible. L'adolescent essaye de dompter les incroyables pouvoirs hérités de son père et trouve réconfort auprès de la folle ménagerie abritée sous son toit. Lorsque Bigfoot est alerté par des militants écops, il s'envole pour l'Alaska, bien décidé à combattre les méfaits de la société pétrolière X-Trakt. Quelques jours plus tard, le monde entier est sous le choc : l'aventurier veïa à disparu. Le sang d'Adam ne fait qu'un tour. Cap sur le Grand Nord avec sa mère Shenly, Traquer un raton-laveur intrépide et Wilbur lours-maladroit, pour retrouver son super-papa...

Une comédie réussie !

DIVORCE CLUB
COMÉDIE
Français / juillet 2020 / 1h48 / De Michaël Youn
Avec Arnaud Ducret, François-Xavier Demaison
Audrey Fleurot



Prix Globes de la Presse et Prix OCS - Festival International du Film de Comédie de l'Alpe d'Huez 2020

Après 5 ans de mariage, Ben est toujours aussi éperdument amoureux. Jusqu'au jour où il découvre en public que sa femme le trompe ; humilié et plaqué dans la foulée ! Abattu et lâché par ses proches, Ben peine à remonter la pente jusqu'à ce qu'il croise le chemin de Patrick, un ancien ami lui aussi divorcé qui lui propose d'emménager chez lui. Patrick, au contraire de Ben, entend bien profiter de son célibat retrouvé et de tous les plaisirs auxquels il avait renoncé durant son mariage. Bientôt rejoints par d'autres divorcés, les fêtards quarantennaires ébauchent les premières règles du "Divorce Club"...

Séances	Du 19 août au 1 ^{er} septembre		Du 2 au 15 septembre	
	SCOOBY !	L'AVENTURE DES MARGUERITE	BIGFOOT FAMILY	DIVORCE CLUB
BRULLIOLLES	Jeu 20 août 18h15	Jeu 20 août 20h30	Jeu 3 sept 18h15	Jeu 3 sept 20h30
BRUSSIEU			Ven 11 sept 18h30	Ven 11 sept 20h30
CHAZELLES	Ven 21 août 18h00	Ven 21 août 14h30 & 20h30	Ven 4 sept 18h00	Ven 4 sept 14h30 & 20h30
CHEVRIERES		Mer 25 août 20h30		
DUERNE		Ven 28 août 20h30		Ven 11 sept 20h30
FONTANES			Sam 12 sept 17h30	Sam 12 sept 20h30
GRAMMOND				
HTE RIVOIRE	Sam 22 août 17h00	Sam 22 août 20h30		Sam 5 sept 20h30
MONTROTTIER	Mer 26 août 17h00	Mer 26 août 14h30 & 20h30	Mer 9 sept 17h00	Mer 9 sept 14h30 & 20h30
ST CLEMENT				
ST LAURENT	Mar 25 août 18h00	Mar 25 août 20h30	Mar 8 sept 18h00	Mar 8 sept 20h30
ST HEARD	Mer 19 août 17h30	Mer 19 août 20h30	Mer 2 sept 17h30	Mer 2 sept 20h30
VIOLAY	Sam 22 août 18h00	Ven 21 août 20h30	Sam 5 sept 18h00	Sam 5 sept 20h30
VIRIGNEUX	Dim 30 août 17h00	Dim 30 août 20h00		Dim 19 avril 17h

Ça a paru dans la presse

Le Progrès du 5 juillet 2020

Duerne Conseil municipal

Le conseil municipal prend ses marques

Lors de la réunion de conseil municipal du 2 juillet, le maire Benoit Vernaison a présenté le budget communal aux 13 nouveaux élus néophytes mais néanmoins attentifs. Les commissions intercommunales ont été constituées et un planning des premières réunions de commissions communales a été établi.

Plusieurs délibérations étaient à l'ordre du jour :

- Une subvention de 20 000 € sera versée à l'OGEC en juillet 2020 pour faire face aux difficultés financières rencontrées.
- Les élus ont droit à une formation, un montant de 2 % du montant des indemnités des élus a été réservé et ce à hauteur de 700 €.
- Il a été décidé que les questions orales devront faire l'objet d'une demande 48 heures avant la réunion de conseil auprès de Monsieur le maire et que 30 minutes fixeront le délai imparti à chacune.
- L'article 1650 du code général des impôts oblige chaque commune à constituer une Commission Communale des Impôts Direct (CCID) qui est présidée par le maire ou l'adjoint délégué. Il faudra proposer une liste de 24 contribuables d'où le directeur des finances publiques désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants. Cette commission est constituée pour la durée du mandat.
- Le conseil municipal a désigné Marie Dominique Chevron comme titulaire et Marie Thérèse Fayolle comme suppléante à la commission de contrôle des listes électorales.

Excellente nouvelle pour tous les riverains de l'actuelle station d'épuration, la nouvelle structure sera mise en eaux ce mercredi 8 juillet, l'entreprise Lacassagne réalise actuellement les abords (voies, clôture et espaces verts).



Nouvelle et ancienne station d'épuration. Y'a pas photo ?

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 3 septembre 2020.

Duerne Aide à la personne

Un projet ambitieux pour Solidair-Aidants Monts du Lyonnais

L'association "Solidair-Aidants monts du Lyonnais" engage un projet novateur de « colocation à responsabilité partagée pour personnes âgées en perte d'autonomie » (essentiellement atteintes de troubles neurodégénératifs). Celui-ci trouvera sa place au cœur du village de Duerne, dans le cadre d'un petit programme immobilier piloté par la commune (ouverture prévue en septembre 2022).



Ce projet alternatif à l'accueil en EHPAD, quand le maintien à domicile n'est plus possible, consiste à proposer dans un ensemble de petite taille (8 personnes maximum), dans des locaux adaptés à la vie commune tout en respectant l'intimité

de chacun et dans des conditions financièrement accessibles au plus grand nombre grâce à une organisation associant familles, professionnels de santé et bénévoles, des conditions de vie respectueuses de toutes les dimensions de la vie humaine.

Dans les semaines prochaines, un « Groupe projet d'aidants » va voir le jour pour concevoir ensemble le cadre de fonctionnement de cette colocation dont les grandes lignes sont définies par un collectif national intitulé « Habiter Autrement ».

Le président de l'association, Jean Camy a tenu à préciser : " Nous sommes entrés dans la phase d'étude de faisabilité avec un financement de la Fondation de France et de la Fondation des Petits Frères des Pauvres qui nous a permis de recruter une chargée de projet qui animera une réunion d'information le 10 juillet avec les responsables locaux de l'association (Marc Goutagny, Alain Gerin et moi-même)".

Réunion d'information prévue le vendredi 10 juillet 2020 à 14 h 00 Salle Marius Déal à Duerne.

En Passant

Par

DUERNE



Les Origines...3

L'invasion Romaine

C'est en 58 avant JC que les romains pénétrèrent plus en avant dans la Celtique à l'appel des Eduens en démêlés avec les Helvètes. Après avoir renvoyé les Helvètes dans leurs montagnes, en 54 la guerre devint gauloise entre les Eduens et les Arvernes. Lorsque les 2 tribus comprirent les véritables intentions



romaines et l'impérieuse nécessité de s'allier, les romains avaient eu tout le loisir de s'installer chez les Ségusiaves. Les rapports entre les romains et les habitants du Lyonnais se devaient d'être sans histoire, sinon agréable, pour les uns comme pour les autres. Les Ségusiaves n'y trouvaient que

leur intérêt et en courbant le dos, le moyen de conserver leurs traditions et leur sécurité. Les Ségusiaves n'eurent pas à s'en plaindre. Vercingétorix put réaliser des démonstrations de force auprès des peuples qui hésitaient à se rallier à sa cause et brûler les récoltes devant les armées romaines, il ne semble pas avoir pu en faire autant dans les Monts du Lyonnais. Le massacre d'Orléans, les combats de Gergovie, Bibracte et Alésia se déroulèrent au loin sans que les populations Ségusiaves n'aient eu à en souffrir.

Les siècles de l'occupation romaine, ne marquèrent pas un changement important dans les habitudes ancestrales des Ségusiaves. Les romains ne pratiquèrent pas un politique d'assimilation forcée. Les vieux usages gaulois semblent n'avoir jamais été solennellement abrogés.

Une petite histoire de Duerne

La commune de Duerne existait déjà à **l'époque gallo-romaine**, lors de la création de la voie Lyon-Bordeaux et de l'aqueduc de la Brévenne. Des tumulus et pierres levées témoignent donc d'une activité encore bien antérieure avec l'installation des Ségusiaves.

Après le partage du royaume de Louis le Pieux, fils de Charlemagne, Duerne dépendait de **la Germanie**... Ce n'est qu'en 1121 que le village prêta allégeance au roi de France et en 1312 que Philippe le Bel rattacha le Lyonnais au **royaume de France** !

Durant le Moyen-Age, les différents hameaux de Duerne pouvaient être sous l'autorité de l'abbaye de Mornant ou de celle de Savigny et des baronnies de Rochefort, d'Yzeron (comme le Jayoud ou la Pocachardière) ou de Saconay (comme le Blanc ou Pitaval), soumis aux comtes du Forez ou du Lyonnais, au gré du temps...

Duerne, placé sur une grande voie de communication, fut mêlé à tous les épisodes militaires des Monts du Lyonnais : les armées protestantes de Coligny, comme celles du comte de Chevrières...

En 1770, l'intendant de la Généralité du Lyonnais relança le projet d'une grande route reliant Lyon à Bordeaux. **En 1776, un relais de chevaux**, une auberge et **une charge de Maître de poste** furent créés à Duerne qui allait voir passer convois et diligences pendant près d'un siècle...

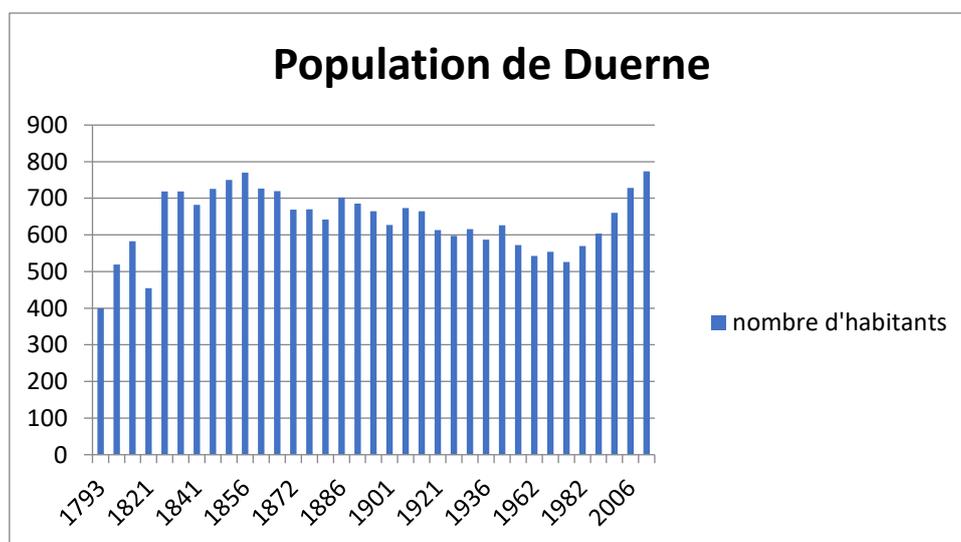
Comme toutes les autres, la commune fut créée, par la révolution, **à la fin de 1789** et intégrée dans le département de Rhône et Loire, puis du Rhône en 1793 quand le département fut divisé en deux à la suite de l'insurrection de Lyon. **Elle faisait partie alors du canton d'Yzeron et ne rejoignit le canton de St Symphorien sur Coise qu'en 1803**, en même temps que Martin l'Espérance (St Martin en haut), Rochefort et Meys ! Ce fut **une période agitée** à Duerne : le curé en place refusa de prêter serment à la Constitution, le prêtre assermenté le remplaçant fut très mal accueilli et dut même repartir en février 1792...

Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe en 1815, ses hommes voulurent soumettre les Monts du Lyonnais. Le 18 juin, 300 hommes aidés par des paysans locaux attaquent l'infanterie napoléonienne, mais il fallut le renfort des forces du Comte d'Espinchal, le lendemain, pour défaire les troupes bonapartistes...

Durant le dernier siècle, Duerne verra se développer en même temps que son agriculture, un grand nombre d'entreprises artisanales pour le bâtiment. Le village restera longtemps le centre de distribution du courrier local, issu de la malle-poste au départ, puis, apporté par les trains à Ste Foy, plus tard.

L'eau (vers 1912), l'électricité (vers 1928), le téléphone (vers 1933 à la poste et en partie au village, puis en 1960 dans les hameaux), la télévision, le câble vont apparaître. Les voiries communales (à partir de 1960), les réseaux d'assainissement (à partir de 1965, puis en 1968 avec la construction de la station d'épuration) vont se développer. Mais la commune subira l'exode rural, avant de voir revenir les citadins !

C'est aujourd'hui une commune péri-urbaine de Lyon : plus de la moitié des Duernois travaillent sur le Grand Lyon.



Sources : Cassini de l'EHESP, puis INSEE

Vendredi 24 Juillet

Barbecue Partagé

Apportez juste votre plat à griller et accompagnements.

Apéro et dessert sur place, prix à la fourchette entre 1 et 3 euros.

Chansons et clowneries autour du Barbecue



Vendredi 17 Juillet

Sortie au Plan d'eau des Prades à St Remy sur Durolle.

Places limitées, réservez la votre.....

Pique nique tiré du sac.

Départ de Saint Laurent de Chamousset.



Programme activités et sorties Juillet 2020



Espace et Temps pour l'Accueil et l'Initiative et le Social

122, avenue des 4 cantons 69630 St Laurent de Chamousset

04 87 61 70 06 / 07 68 96 69 49

Courriel : etas.em@gmail.com

Site web : www.kanana.com/vetsaigocia2495

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 09h00 - 12h30/ 13h30 - 17h

Mercredi : 14h - 17h 30

Judi : 09h30—11h30 / 14h - 17h30

Vendredi : 10h - 18h

Repas végétarien du mardi 7 juillet:

Nous vous proposons:

- Salade composée
- Courgettes gratinées aux tomates et à la mozzarella.
- Glace vanille et cake betterave au noix

Réservation souhaitée

Qu'est-ce qu'un REPAIRE-CAFE ?

Arrêtons de jeter et réparons ensemble...

Les « Repair-Cafés » sont de ateliers de réparation pour les objets cassés ou en panne. Lors des permanences, des technicien(ne)s bénévoles vous aident à remettre en état tout objet de taille raisonnable: audio-vidéo, électroménager, petit outillage électrique, petite intervention sur vélo, matériel électrique de jardinage, informatique, vêtements, rideaux, mobiliers, jouets et tout ça, autour d'une tasse de café ou thé rafraichissant...



JUILLET 2020 on redémarre doucement

LE MARDI

7 21

MOSAÏQUE

14H30-17H



Avec Nathalie

7 21

ATELIER MANUEL ET CRÉATIF

14H30-16H30

Avec Bernadette et Pascale

LE MERCREDI

1 8 15 22

TRICOTONS

14H30-17H

Avec Mirielle

8 22

COUTURE

9h30-12h

Avec Claudine



LE VENDREDI

3

ECHECS

14H30-17H30

Avec Alexandre

3 10 17 24

BOIS

14H15-17H30

Avec Philippe et Bernard

LE SAMEDI

4 18

REPAIRE-CAFE

09H30-12H

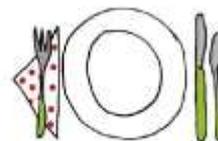
Avec Thierry, Catherine, Anne et Bernard

4 18

MÉDITATION

17H-18H30

Avec Laure et Hubert



Le 1^{er} mardi du mois « Repas Végétarien » 10-14h

Repas partagé tous les vendredis 10h-14h



MANGEONS ENSEMBLE

TROC TA RECETTE



Espace et Temps pour l'Accueil et l'Initiative et le Social

122, avenue des 4 cantons 69630 St Laurent de Chamousset

04 87 61 70 06 / 07 68 96 69 49 Courriel : etas.em@gmail.com

MA COMMUNE MA SANTE

23 communes des Monts du Lyonnais proposent le dispositif « Ma Commune Ma Santé » : il s'agit d'un dispositif national de mutuelle santé qui s'adresse aux administrés des communes partenaires. L'association « Ma Commune Ma Santé » propose aux habitants des communes partenaires une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national.

Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux soins. En effet, certains habitants renoncent aujourd'hui à se faire soigner, faute de couverture mutuelle suffisante. Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emplois, travailleurs non-salariés, fonctionnaires... L'offre s'adresse à tout le monde sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Sont partenaires de « Ma Commune Ma santé », les communes de : Aveize, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Haute-Rivoire, La-Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Longessaigne, Maringes, Meys, Montrottier, Ste-Catherine, St-Clément-les-Places, St-Denis-sur-Coise, St-Laurent-de-Chamousset, St-Martin-en-Haut, St-Symphorien-sur-Coise et Viricelles.

Pour les autres communes, veuillez voir directement avec votre mairie ce qui est éventuellement proposé en matière de mutuelle communale.

Les habitants de ces 23 communes peuvent être reçus en rendez-vous individuel gratuit. Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse (financièrement et en termes de couverture) parmi ceux qu'il propose.

Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût ! Amenez également votre Carte vitale, votre carte d'identité et votre RIB.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre des permanences suivantes :

- Vendredi 4 septembre de 9h à 12h à St-Laurent (Mairie)
- Mardi 8 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 9h à 12h à Chevrières (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 14h à 17h à Montrottier (mairie)
- Lundi 14 septembre de 14h à 17h à Panissières (mairie)
- Vendredi 18 septembre de 9h à 12h à St-Clément-les-Places (mairie)
- Lundi 21 septembre de 9h à 12h à Chambost-Longessaigne (mairie)
- Lundi 21 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 28 septembre de 14h à 17h à Aveize (mairie)
- Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 12h à St-Symphorien (mairie)
- Lundi 5 octobre de 9h à 12h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)

- Lundi 12 octobre de 14h à 17h à St-Symphorien (mairie)
- Mardi 13 octobre de 9h à 12 à St-Martin-en-Haut (mairie)
- Mardi 13 octobre de 14h à 17h à La-Chapelle-sur-Coise (mairie)
- Vendredi 23 octobre de 9h à 12h à Panissières (mairie)
- Mardi 27 octobre de 9h à 12 à Coise (mairie)
- Mardi 27 de 14h à 17h à Duerne (mairie)

Si par la suite vous souhaitez accéder à l'une des complémentaires santé proposées, vous pourrez, si besoin, être accompagné dans vos démarches administratives lors d'un second rendez-vous.

Habitants de ces 23 communes, pour prendre rendez-vous, contactez votre mairie.

Le dispositif Ma Commune Ma Santé propose également des solutions pour les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (anciennement CMU et ACS) mais ces contrats ne pourront pas être proposés lors des permanences. Pour pouvoir y accéder il faut impérativement passer par la plateforme de l'association ACTIOM (appel non surtaxé au 05 64 10 00 48).

Une complémentaire santé collective & négociée

L'association Actionm, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

Une solutions adaptée à vos besoins

Avec des offres actifs, des offres seniors et jusqu'à 10 niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à vos besoins et à votre budget.

L'accompagnement & le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et de votre référent local pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...).

L'accompagnement ACS

L'aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), est une aide de l'État qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon vos revenus). Nous vous accompagnons, avec votre CCAS, dans votre démarche de demande d'aide ACS.

La défense de vos intérêts

Parce que l'union fait la force, l'association Actionm représente et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et compagnies d'assurance. Notre objectif est d'être en perpétuelle recherche d'amélioration de conditions (garanties, tarifs, avantages, partenaires...).

Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi !

Le tarificateur MCMS

Sur le site internet : macommunemasante.org

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS
- Accessible 7j/7 24h/24



Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone !

le n° dédié

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Souscription



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils

Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence !

L'inscription permanence Renseignements auprès de votre CCAS

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)



ACTIONM Association loi 1901 numéro W332019207 - domiciliée à : avenue Roger Lugère - ZI Chamblonnet - 33140 Wilherxon d'Ornon
Ma Commune Ma Santé - marque déposée à l'INPI sous le n° 14/0087627

www.macommunemasante.org

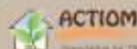
La solution santé mutualisée



Informations dans votre mairie - CCAS/CIAS ou sur macommunemasante.org

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Souscription



L' Association Actionm
Notre force, La Mutualisation !

L'association ACTIONM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des centaines de communes partout en France.

La commune, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actionm afin que les administrés puissent bénéficier de Ma Commune Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

Nos valeurs

Parce qu'une association rassemble des membres qui se ressemblent, les adhérents de l'association Actionm se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutualisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence.

Nos partenaires



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Favoriser le retour à l'accès aux soins & Économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- Habiter la commune (résidence principale ou secondaire)
- Ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- Ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune
- Être membre de l'association Actionm (Cotisation annuelle de 12€)

Votre commune au cœur de l'action

Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS/CIAS/chargés de mission, a signé une convention de partenariat avec l'association Actionm. Cela vous permet :

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

Ma Commune Ma Santé
Des solutions adaptées pour tous !

L'association Actionm a négocié pour vous :

- **Le choix d'une solution adaptée :**
 - 3 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
 - des solutions ACTIFS ouvertes jusqu'à 60 ans
 - des solutions SENIORS ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
 - des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obscures...)
- **Des tarifs mutualisés :**
 - négociés par tranche d'âge fixés au-delà d'un certain âge
 - gratuits dès le 3^{ème} enfant
 - réduction tarifaire de 5% pour le conjoint.
- **Des avantages :**
 - pas de sélection médicale
 - des prestations sans délai de carence
 - le Tiers payant (pas d'avance de frais)
 - l'assistance santé 24h/24h
 - des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)
 - des bonus fidélité
 - des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants



Evaluez vos garanties !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée sur notre tarificateur en ligne. En libre accès & sans engagement sur macommunemasante.org





10 - juin 2020

Bienvenue dans vos Maisons des services

à partir du 22 juin 2020, nous vous accueillons :

du lundi au vendredi

de 9H à 12H30

Pour utiliser un ordinateur, merci de réserver.

En dehors de ces périodes, nous pouvons proposer des rendez-vous pour un accompagnement individuel.

Merci de diffuser largement ces informations, vous pouvez utiliser l'affiche téléchargeable.



[Télécharger l'affiche](#)

Utilisation des outils informatiques sur réservation:

L' accès à un ordinateur est limité à 1 heure , 1 personne à la fois

Permanences des différents partenaires :

- Rendez-vous téléphoniques avec un avocat,
- Rendez-vous en présentiel avec un conciliateur de justice,
- Rendez-vous en présentiel avec le Parc Eco Habitat, à St Laurent de Chamousset

Les RDV "visio-guichet" (CPAM, CAF, MSA) sont toujours suspendus

Toutes les mesures sanitaires sont mises en œuvre pour vous recevoir dans les meilleures conditions. Limitation du nombre de personnes dans l'espace d'accueil, gel hydroalcoolique obligatoire à l'entrée ...

Nous vous conseillons de venir avec votre masque et votre stylo.

Pour la sécurité de tous nous comptons sur la vigilance de chacun pour veiller à respecter ces mesures.

Nous restons toujours disponibles par téléphone aux horaires habituels

Au 04 78 19 05 14 sauf le jeudi après-midi.

Au 04 74 26 50 78 sauf le jeudi et le vendredi après-midi.

Nous répondons à vos questions et vous accompagnons dans vos démarches administratives également par mail : mds@cc-mdl.fr

Pour rester informés, vous pouvez aussi consulter le site internet de la [Communauté de communes des Monts du Lyonnais](#) ainsi que [la page Facebook](#)

Retrouvez aussi les [offres d'emploi locales actualisées](#).

N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans vos démarches en ligne!

L'équipe des Maisons des Services de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.



[Nos permanences](#)



[Nos offres d'emploi](#)

Vos 2 Maisons des services

Maison des services

Saint-Laurent-de-Chamousset

122, avenue des 4 cantons

Tel. 04 74 26 50 78

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Fermée jeudi et vendredi après-midi

Maison des services

Saint-Symphorien-sur-Coise

57, rue des tanneries

Tel. 04 78 19 05 14

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Fermée jeudi après-midi

